



APPEL A PROJETS

Mise en place et gestion d'une activité de petite restauration (dont restauration ambulante) sur le Lac de Virieu le Grand

Contexte :

La Communauté de communes Bugey Sud, propriétaire du site du lac de Virieu le Grand, souhaite maintenir la vocation touristique et de loisirs du site, dans le respect des règles en vigueur et dans un esprit de préservation du domaine.

Le site du lac de Virieu le Grand est à la fois :

- Un espace de détente, de promenade où le public peut apprécier le cadre, le paysage et les vues sur le lac,
- Un lieu de découverte d'où se dégage une sensibilité au respect de l'environnement comprenant un lieu de baignade, un lieu de pêche, un espace de pique-nique et de jeux.

Dans ce cadre, la Communauté de communes souhaite mettre à disposition un terrain situé sur la plage du lac de Virieu le Grand (plateforme + terrasse couverte) sur le domaine public du Lac, pour une activité de snack-bar.

La Communauté de communes est propriétaire d'une licence IV qui pourra être à mise à disposition pour cette activité.

Conditions matérielles :

Les équipements mis à disposition sont constitués d'une emprise de l'ordre de 700 m², comprenant une plateforme d'une surface de 90 m² sur laquelle l'occupant pourra installer des constructions légères ou des véhicules mobiles type food truck pour une activité de snack, une terrasse couverte attenante de 130 m², une terrasse verte de 100m², espace vert, ainsi qu'une cuve enterrée de 5m³ pour l'évacuation des EU du snack dont l'entretien sera à la charge de l'occupant, ainsi que deux containers pour les déchets assimilables aux ordures ménagères non recyclables en provenance de l'activité snack.

Période d'ouverture souhaitée :

Avril/mai à septembre 2023

Ouverture 7/7 jours en juillet et août

Condition juridique : convention d'occupation temporaire du domaine public du Lac de Virieu le Grand, non constitutive de droits réels.

Dans le cadre d'une activité type food truck, la communauté de communes se réserve le droit de retenir plusieurs candidats à l'issue de la consultation.

Réglementation en termes d'urbanisme :

Suivant le projet proposé et le type d'installation projetée, le candidat devra déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.

Les toitures terrasses et les toits à une pente sont interdits, sauf pour les constructions de faible volume s'appuyant sur les murs de l'habitation principale ou une limite séparative.

Les couvertures végétalisées planes ou pentues participant à la régulation thermique des bâtiments et à la gestion douce des eaux pluviales sont autorisées pour les constructions neuves et les extensions limitées des habitations. L'utilisation de tons vifs, y compris le blanc pur, est interdite pour les enduits et peintures de façade.

Conditions financières :

La redevance d'occupation est fixée à 550 € HT / mois ou 80 € HT jour.

Dans le cas de la mise en place d'une construction légère, l'occupant sera chargé de procéder à la vidange de la cuve enterrée de 5 m3. Il aura également à sa charge les frais énergétiques (eau et électricité), et l'évacuation des déchets.

Dans le cas où plusieurs candidats seraient retenus, la communauté de communes se réserve la possibilité d'étudier la mise en place d'un forfait de charges pour chacun des candidats selon sa période d'occupation.

Conditions paysagères :

L'occupant devra proposer un projet avec des constructions légères ou mobiles respectant le cadre naturel du site ou via un camion type food-truck ; une attention particulière sera apportée à la qualité esthétique du véhicule.

Candidatures :

Les candidatures sont à adresser au plus tard le vendredi 10 mars 2023 à 12h00

- **soit par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :**

Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue – CS 87071
01301 BELLEY Cedex

- **soit remis directement contre récépissé à l'accueil de la CCBS situé 46 rue du Lieutenant Argenton à Belley (accueil du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)**

Elles devront contenir les éléments suivants :

- Une présentation du porteur de projet comprenant à minima :
 - o Une lettre de candidature, présentant le candidat, ses qualifications et compétences, son parcours et ses motivations pour le projet.
 - o Ses moyens humains, financiers et matériels.
 - o Ses références.
 - o Son CV.
 - o Les éléments juridiques relatifs à la structure de l'entreprise : forme juridique, date de création, extrait d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés (Extrait Kbis datant de moins de trois mois).
- Une présentation du projet et des modalités de fonctionnement (périodes, horaires d'ouverture, tarifs...)

Critères de sélection :

Les candidatures seront jugées sur la base des critères suivants :

- Qualité du projet envisagé : type de restauration (provenance des produits, circuits courts...), cohérence et crédibilité du projet, intégration sur site.

- Expérience du candidat dans le domaine de la petite restauration.

Renseignements :

Par mail à e.charrut@cbugeysud.com